

# ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste  
Rescapé de la psychiatrie publique française  
Martyr Administratif Français depuis 1994  
Fondateur de Autistan.org en 2014  
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017  
[ERICLUCAS.org](http://ERICLUCAS.org)



LRAR JU555954513BR

20201221\_ELO\_ICAMDAAD---FR-MEAE-  
Consulat-BR-RJ\_Nouveau-message-  
détresse-demande-accompagnement-  
non-spécialisé-handicap-démarches-  
administratives-françaises

Monsieur le Consul Général  
**Consulat Général de France**  
Avenida Presidente Antônio Carlos, 58  
20020-010 RIO DE JANEIRO, RJ  
Brésil

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

## **Nouveau message de détresse et de demande d'accompagnement (non spécialisé handicap) pour mes démarches administratives françaises**

Rio de Janeiro, le 21 décembre 2020

Monsieur le Consul Général

C'est la onzième lettre recommandée que je vous envoie cette année, et vous n'y répondez jamais.

Comme je l'ai déjà expliqué, je n'ai pas de capacités divinatoires concernant l'Administration française.

Je ne peux donc pas savoir "magiquement" comment faire pour obtenir des réponses.

Je vous ai demandé si vous pouviez au moins me faire savoir quels sont les obstacles qui vous empêchent de me répondre, mais là comme ailleurs, c'est le mutisme.

C'est vraiment une torture psycho-administrative, que le MEAE m'impose depuis le 24/06/2002, jusqu'à preuve du contraire.

Si je ne m'y prends pas "comme il faudrait", alors la moindre des choses serait de m'indiquer comment procéder (à distance bien sûr), ne croyez-vous pas ?

Si je ne craignais d'offenser (chose qui semble arriver très facilement au MEAE, comme on me l'a expliqué déjà en 2002 et en 2003 lors des débuts du "cauchemar visa"), j'aimerais évoquer l'indécence du mépris dont mes requêtes pourtant polies font l'objet.

Mais vu la dangerosité pour l'usager des critiques et des remarques amères et attristées, je ne prendrai pas ce risque.

Je ne puis que constater de plus en plus à quel point mes tentatives pour obtenir de l'aide déplaisent aux autorités représentant l'Administration française à Rio de Janeiro (et sans doute aux encore plus hautes autorités ministérielles – dont la "vexabilité" semble accompagner la fonction), mais j'aimerais rappeler que cela fait plus d'un an que je leur demande de me fournir l'accompagnement socio-administratif « ordinaire » auquel j'ai droit et qui m'a été promis par écrit le 22/10/2019 par M. Marfaing de la MASAS.

Je réfute tout amalgame opportun qui tendrait à réduire ou à convertir cette demande en une demande d'accompagnement "spécialisé" (handicap ou autisme), ce qui est un autre sujet, mais ce qui ne dispense pas les Consulats de leur obligation de fournir les aménagements raisonnables nécessaires aux personnes handicapées, qui sont des mesures distinctes d'un service d'accompagnement spécifique au handicap.

Par exemple, le besoin de communiquer à distance et par écrit pour des personnes autistes nécessite des aménagements fort simples, consistant à accepter de communiquer à distance via Internet comme tout le monde le fait à notre époque (ou même par lettres postales).

Un autre exemple d'obligation qui est faite à tous les services publics de la France (Etat partie à la Convention des Droits des Personnes Handicapées) consiste à se renseigner auprès du haut fonctionnaire en charge du handicap présent dans chaque ministère, et ce même si celui-ci n'est pas sensibilisé à l'autisme (ce qui est un problème secondaire, qui d'ailleurs est abordé séparément à titre associatif).

L'attitude fautive et en violation de la CDPH consiste à ne faire aucun effort (de la part des services publics), et à considérer que tout est toujours de la faute de la personne handicapée et

qu'elle n'a qu'à s'adapter, voire deviner ce qu'il faudrait faire, et cela sans même daigner le lui expliquer par des réponses à ses lettres.

Cela est diamétralement opposé à l'esprit de la Convention que la France a signé, et veuillez me pardonner d'avoir à le dire.

Si votre Ministère ou si votre Consulat veulent en savoir plus sur les "bonnes pratiques" relatives à l'accessibilité aux services pour les personnes autistes, il leur suffit de contacter l'association Alliance Autiste, que j'ai créée et qui est spécialisée dans les Conventions internationales.

Naturellement, les hauts services ministériels ne s'abaisseront jamais à contacter une association de personnes autistes pour qu'elle leur explique comment comprendre et appliquer la CDPH à propos d'autisme, mais nous n'y pouvons rien : nous proposons et l'Administration dispose : c'est la loi du plus fort.

Le mutisme administratif actuellement en vigueur de la part de votre Ministère et de votre Consulat permettent difficilement d'imaginer un espoir de réelle bonne volonté ou de "simple humanité", ou même de désir de respecter les engagements internationaux (*ce qui est bien fâcheux à la veille du premier examen de la France par le Comité CDPH*), mais nous ne voyons pas ce que nous pouvons faire de plus que de rappeler tout cela, de manière formelle, pour que votre Ministère ne puisse pas dire qu'il n'était pas au courant.

**Comme expliqué notamment dans ma dernière lettre (la dixième LRAR pour cette année), j'ai besoin (entre autres) d'une aide juridictionnelle avec désignation d'un avocat, pour me défendre contre les sévices publics français.**

**Or je ne vois pas comment je pourrais effectuer cette démarche administrative sans le soutien du Consulat.**

**Pourquoi me refusez-vous, de fait, cet accompagnement ?**

Comment puis-je faire pour obtenir des réponses à mes demandes à votre adresse à ce sujet, pourtant rappelées par LRAR, s'il vous plaît ?

Si le Consulat ne peut pas me le dire, à qui puis-je m'adresser ?

Vous pourriez tout de même au moins me donner une piste, non ?

Qu'est-ce que je vous ai fait pour mériter un tel traitement, au juste ?

Dans l'espoir de plaire à votre Consulat, j'ai « fait le mort » pendant au moins un an.

Ensuite, je me suis toujours exprimé très calmement, très poliment, très diplomatiquement.

Donc ma faute ce serait quoi maintenant ?

J'ai tout de même le droit de savoir pourquoi vous me ~~faites tourner en bourrique et souffrir~~ martyrisez à ce point, ne croyez-vous pas ?

J'aimerais également profiter de la présente pour **vous remercier à propos du contrôle par les services sociaux**, que votre Ministère a bien voulu faire diligenter ~~à mon encontre~~ à mon égard : c'est vraiment trop d'attention, il ne fallait pas, vraiment.

~~Très intelligent~~, et si exemplaire de l'attitude adoptée, pour moi, par la diplomatie française depuis 2002 : les observateurs apprécieront.

Bel exemple d'humanité, de protection des personnes handicapées et des droits fondamentaux humains.

Je suppose que dans la logique du Ministère des Affaires Etrangères de la France, ce contrôle était destiné à m'aider, mais comme je ne suis qu'un ~~simple mortel~~ simple usager – je ne sais pas si j'ai le droit d'indiquer que je vois mal en quoi cela peut m'aider.

Si je pouvais le faire sans risquer d'offenser, je préciserais que certains m'ont dit (*pas moi hein*) qu'ils ne pensaient pas que le MEAE pourrait tomber si bas... Désolé, c'est ce qu'on m'a dit.

Mais si vous pensez qu'il y a erreur – et si un jour vous acceptez de répondre – j'aurai grand plaisir à vous lire enfin. Ici-bas, au niveau des usagers, tout le monde peut se tromper.

De toutes façons, tout ce que je peux dire ou écrire vous dérange, et le moins qu'on puisse dire est que vous ne voulez pas m'aider - à moins d'une manifestation contraire de votre part (pour Noël, peut-être ?...).

Si ce n'est pas comme ça qu'il faut faire, alors veuillez au moins m'indiquer comment procéder (à distance).

Et sans chercher encore à m'inciter à retourner en France bien sûr, ce qui est une idée parfaitement absurde.

D'ailleurs, si votre contrôle avait pour but de m'inciter à "retourner bien sagement en France" (pour y être soumis aux risques de l'enfermement sous la contrainte et de la tutelle "pour mon bien", si opportunes), j'ai le regret de vous dire que c'est l'effet inverse qui a été obtenu : je croyais que l'Etat français avait pourtant fait tout son possible pour me pourrir l'existence,

mais il faut bien reconnaître qu'avec ce contrôle, une nouvelle profondeur dans la "détestabilité" insupportable a été atteinte concernant la sous-France (pas la France des "Droits de l'Homme Normal", mais l'autre, celle des "sans-dents", de "ceux qui ne sont rien", des handicapés et autres encombrants).

Mais tant que cette idée de contrôle peut agréer aux élites ministérielles, pourquoi pas : après tout, l'usager – surtout s'il est handicapé – est bien là pour se plier aux décisions (et caprices) de tout fonctionnaire, et cela à vie : c'est la France.

J'espère donc que vous serez ravis d'apprendre que cette lumineuse idée de contrôle ("pour mon bien", toujours) a eu évidemment pour effet de me couper les vivres, ce qui va rendre encore plus difficile le travail que je fais pour la défense des personnes autistes en France et dans le monde – chose que vous connaissez mais qui certainement n'est pas assez importante ni intéressante pour les hautes sphères, trop occupées pour cela.

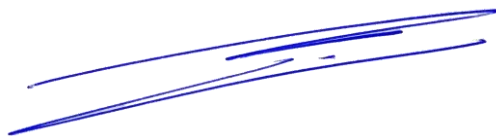
D'un côté, les "gens normaux", bien payés, avec le pouvoir et tout ce qu'ils veulent, qui s'arrangent entre eux et qui font les règlements pour eux, qui passent leur temps à se plaindre ou à parler de ce qu'ils ont mangé ou vont manger ; et d'un autre côté les "pas normaux", les ennuyeux, qui sont bons juste pour leur appliquer des règlements inadaptés, ou pour se vexer facilement, et surtout sans vraiment comprendre : bref la routine du beau pays qu'est la France.  
Liberté, égalité, fraternité. On connaît.

Je reste à votre entière disposition, par écrit, pour toute demande d'éclaircissement ou pour tout problème relatif à mes demandes.

N'hésitez surtout pas à m'en aviser (par écrit), et je ne manquerai pas de vous répondre car je ne suis pas affecté par l'étrange problème du "Mutisme Administratif".

En vous priant de pardonner tout ce qui le nécessiterait, et dans l'attente - comme toujours depuis 4 ans à Rio - de réponses pertinentes et de l'accompagnement administratif "ordinaire" auquel j'ai droit, je vous prie de croire, Monsieur le Consul Général, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Eric LUCAS**  
Martyr Administratif Français



« Aux personnes en situation de handicap,  
je veux ici dire très solennellement que  
**la République sera toujours à leurs côtés**  
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,  
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :  
**c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.**

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.*

*Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards  
– trop habitués aux normes – croient voir :  
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON  
Conférence Nationale du Handicap  
Palais de l'Élysée - 11/02/2020





